



Ordonnance sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois

Formulaire de déclaration

NOM :	CULER
PRÉNOM :	Diane Michèle Sara
NUMÉRO NATIONAL :	55.06.28.420.28
ADRESSE :	Avenue de la Ferme Rose 4/4 - 1180 Uccle

Table des matières

1. Liste des mandats, fonctions et fonctions dérivées visées aux articles 2 et 3 (énumération)..... 2
2. Rémunérations et avantages de toute nature qui découlent des mandats visés aux tirets 1er à 5 et 7 de l'article 3, § 1er, alinéa 2, des fonctions dérivées de ces mandats visées au 6ème tiret de l'article 3, § 1er, alinéa 2..... 3
3. Liste des autres activités exercées à titre privé, en ce compris celles exercées en société (énumération) 4
4. Rémunérations perçues pour l'exercice d'une fonction visée au 5ème tiret de l'article 3, § 1er, et les rémunérations perçues pour l'exercice d'une activité reprise sous le littera b) pour la période correspondant à l'exercice fiscal qui précède la déclaration 5

1. Liste des mandats, fonctions et fonctions dérivées visées aux articles 2 et 3 (énumération)¹ -
- rémunéré / non rémunéré

MANDATS

Membre du Conseil d'administration de BinHôme SC jusqu'au 12/06/2024 - Rémunéré

Membre du Conseil du CPAS d'Uccle jusqu'au 01/12/2024 - Rémunéré

Membre du Conseil communal d'Uccle - Rémunéré

FONCTIONS

FONCTIONS DÉRIVÉES

¹ Y compris pour ceux pour lesquels un congé politique a été obtenu

2. Rémunérations et avantages de toute nature² qui découlent des mandats visés aux tirets 1^{er} à 5³ et 7 de l'article 3, § 1^{er}, alinéa 2, des fonctions dérivées de ces mandats visées au 6^{ème} tiret de l'article 3, § 1^{er}, alinéa 2⁴

REMUNERATIONS :	MONTANTS :
BinHôme SC	724,20 €
CPAS d'Uccle	14.525,10 €
Commune d'Uccle	4.814,35 €
Commune d'Uccle	9.655,30 €
AVANTAGES DE TOUTE NATURE :	MONTANTS :
Libre parcours STIB	N/A
Intervention frais de GSM	30 €
FRAIS DE REPRESENTATION :	MONTANTS :
Néant	Néant

² On entend par « avantages de toute nature », les avantages imposables en vertu du Code des impôts sur les revenus, soit les avantages imposables perçus du chef ou au titre de l'activité professionnelle.

³ Il s'agit du montant brut en euros de toutes les rémunérations, indemnités, en ce compris les indemnités pour fonctions spéciales, traitements ou jetons de présence et avantages de toute nature découlant de l'exercice :

1. d'un mandat électif européen, fédéral, communautaire, régional et bicommunautaire ou communal ;
 2. d'un mandat exécutif ;
 3. d'un mandat au sein d'une instance internationale ;
 4. d'un mandat au sein d'un organisme public fédéral, communautaire, régional, bicommunautaire ou local ;
 5. d'un mandat ou d'une fonction au sein de toute autre structure publique ou privée, soumise à la législation sur les marchés publics ;
 6. d'un mandat dans toute structure, publique comme privée, exercé sur désignation du Gouvernement et/ou du Collège réuni pour les y représenter.

⁴ électives ou non

3. Liste des autres activités exercées à titre privé, en ce compris celles exercées en société (énumération)

AUTRES ACTIVITÉS EXERCÉES À TITRE PRIVÉ :

Membre du Conseil d'administration de la Fondation Weizmann.be pour la science – Non rémunéré

Agent immobilier agréé IPI - Rémunéré

Administrateur unique non statutaire de la SRL Culer & Associés, n° d'entreprise BE078 327 25 25

4. Rémunérations perçues pour l'exercice d'une fonction visée au 5^{ème} tiret de l'article 3, § 1^{er}⁵, et les rémunérations⁶ perçues pour l'exercice d'une activité reprise sous le littera b)⁷ pour la période correspondant à l'exercice fiscal qui précède la déclaration⁸

RÉMUNÉRATIONS EXERCICE FONCTIONS 5^{ème} tiret : N/A	MONTANTS :
RÉMUNÉRATIONS EXERCICE ACTIVITÉS littera b) : N/A	MONTANTS :

Fait à Uccle le 29/09/2025

Nombre d'annexes : 3

Signature :



⁵ Il s'agit d'un mandat ou d'une fonction au sein de toute structure, publique ou privée, soumise à la législation sur les marchés publics.

⁶ Tout revenu qui n'est pas perçu sur une base régulière est calculé sur une base annuelle, divisé par 12 et placé dans l'une des catégories de Revenus.

⁷ Autres activités exercées à titre privé, en ce compris celles exercées en société.

⁸ Seules les catégories de revenus suivantes, exprimées en euros bruts, sous déduction des frais professionnels fiscalement admis :

- pas de rémunérations ;
- de 1 à 499 euros bruts par mois ;
- de 500 à 1000 euros bruts par mois ;
- de 1001 à 5000 euros bruts par mois ;
- de 5001 à 10000 euros bruts par mois ;
- plus de 10000 euros bruts par mois, montant arrondi à la dizaine de milliers d'euros la plus proche.

COMMUNE D'UCCLE
RUE DE STALLE 77
1180 BRUXELLES

DOCUMENT FISCAL INDIVIDUEL
ANNEE 2024

Ce document n'est pas un document officiel.
Il vous sert à remplir votre déclaration fiscale.

Date de l'entrée : 01/12/2012
Date de la sortie :

N° national : 65082842028
Date de naissance : 28/06/1955

CONFIDENTIEL *0000001889*

Mme Diane CULER
(Code destination : Domicile)

Avenue de la Ferme Rose, 4 bte 4
1180 Uccle
Belgique

FICHE DE REMUNERATIONS N° 281.10

N° : 389		Montant en EUR
6		
Rémunérations (autres que visées sous 10, 11a et 12a) :		
a) Rémunérations		9.655,30
TOTAL :	250	9.655,30
23		
Précompte professionnel		
a) calculé sur les revenus reçus de l'employeur		4.121,53
Total	286	4.121,53
27		
Renseignements divers :		
a) Dépenses propres à l'employeur		
- indemnités forfaitaires en absence de normes sérieuses		75,00

FICHE N° 281.30

N° : 22		Montant en EUR
6		
Revenus imposables payés ou attribués à des résidents		
a) Jetons de présence		4.814,35
10		
Précompte professionnel		1.700,58

0000001889
00000001889
00000001889
00000001889

DOCUMENT FISCAL INDIVIDUEL
ANNEE 2024

CPAS D'UCCLE
Chaussée d'Alseberg 860
1180 Uccle

Date de l'entrée : 01/10/2019
Date de la sortie : 02/02/2025

N° national : 55052842628
Date de naissance : 28/06/1955

Ce document n'est pas un document officiel.
Il vous sert à remplir votre déclaration fiscale.

CONFIDENTIEL *0000000195*

Mme Diane CULER
(Code destination : CONS)

Avenue de la Ferme Rose, 4 bte 4
1180 Uccle
Belgique

FICHE N° 281.30

N° : 4		Montant en EUR
6		
Revenus imposables payés ou attribués à des résidents		
a) Jetons de présence		14.525,10
10		
Précompte professionnel		4.357,81

0000000195
0000000195
0000000195
0000000195

FICHE N° 281.20 (REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS D'ENTREPRISE) - ANNEE 2024

1. N° 5	2. Date de l'entrée: de la sortie:	
3. Débitéur des revenus: NN ou NE: 0403.357.573 1BB3736 / 4102273 / L / 1 BINHOME SC RUE EMILE CLAUS 63 1180 UKKEL		
4. 1BB3736 / 0000023 02 CULER DIANE 5940 CONFIDENTIEL CULER DIANE AVENUE DE LA FERME ROSE 4/4 1180 BRUXELLES (UCOLE) 312 9/43 J00280		
5. N° National ou n° NIF ou date et lieu de naissance: 550628/42628		
6. REMUNERATIONS:		
a) Rémunérations périodiques (1):		NEANT
b) Autres rémunérations (1):		724,20
c) Avantages de toute nature:		NEANT
d) OPTIONS SUR ACTIONS: %: %: %: ☐ Société étrangère		
1° Attribuées en 2024:		NEANT
2° Attribuées avant 2024:		NEANT
e) Avantage de toute nature issu d'allocations de chômage temporaire directement remboursées à l'ONEM:		NEANT
TOTAL:		400 724,20
7. QUOTITÉ DU LOYER ET DES AVANTAGES LOCATIFS À CONSIDÉRER COMME RÉMUNÉRATIONS:		
a) Périodiques:		NEANT
b) Autres:		NEANT
TOTAL:		401 NEANT
8. REVENUS IMPOSABLES DISTINCTEMENT:		
a) Pécule de vacances anticipé:		402 NEANT
b) Indemnités de dédit et indemnités de reclassement:		431 NEANT
9. AVANTAGES NON-RECURRENTS LIES AUX RESULTATS:		418 NEANT
11. INDEMNITES ET AVANTAGES DANS LE CADRE DU PLAN VELO:		
a) Déplacements en cycle ou en speed-pedelec:		NEANT
b) Avantage résultant de la mise à disposition d'un cycle ou d'un speed-pedelec:		NEANT
TOTAL:		432 NEANT
12. FONDS D'IMPULSION:		
Prime du Fonds d'Impulsion pour la médecine générale obtenue par un médecin généraliste agréé pour s'installer dans une zone "prioritaire":		428
13. REMUNERATIONS QUI ENTRENT EN LIGNE DE COMPTE POUR L'EXONERATION POUR HEURES SUPPLEMENTAIRES VOLONTAIRES:		
a) Prestées en 2024 dans le cadre de la relance:		
1) Rémunérations:		438 NEANT
2) Heures supplémentaires prestées et payées en 2024:		439 NEANT
b) Prestées du 01.07.2023 jusqu'à 31.12.2023 dans le cadre de la relance:		
1) Rémunérations:		425
2) Heures supplémentaires prestées à partir du 01.07.2023 et payées en 2024:		426
c) Prestées en 2022 dans le cadre de la relance:		
1) Rémunérations:		423
2) Heures supplémentaires prestées en 2022 et payées en 2024:		424
14. PRIME POUVOIR D'ACHAT QUI ENTRE EN LIGNE DE COMPTE POUR L'EXONERATION:		429 NEANT

15	PRÉCOMPTE PROFESSIONNEL		
a)	Calculé sur les revenus reçus de l'employeur		197,34
b)	Calculé sur les revenus reçus d'une société étrangère liée à l'employeur		NEANT
	TOTAL	407	197,34
16	RETENUES POUR PENSION COMPLÉMENTAIRE		
a)	Cotisations et primes normales:	408	NEANT
b)	Cotisations et primes pour la continuation individuelle Caisse	412	
c)	Cotisations et primes de pension libre complémentaire pour les travailleurs salariés Caisse	421	NEANT
17	COTISATION SPÉCIALE POUR LA SÉCURITÉ SOCIALE	409	NEANT
18	RÉMUNÉRATIONS DE DIRIGEANTS D'ENTREPRISES OCCUPÉS DANS LE CADRE D'UN CONTRAT DE TRAVAIL, COMME INDÉPENDANT A TITRE COMPLÉMENTAIRE OU COMME ÉTUDIANT-INDÉPENDANT.		
a)	Reprises dans les codes 400 et 401	411	NEANT
b)	Reprises dans le code 432	420	NEANT
19.	BONUS A L'EMPLOI		
a)	Qui entre en ligne de compte pour le crédit d'impôt de 33,14 %	419	NEANT
b)	Qui entre en ligne de compte pour le crédit d'impôt de 52,54 %.	430	NEANT
20	RENSEIGNEMENTS DIVERS		
a)	Dépenses incombant à la société		NEANT
	- indemnités forfaitaires sur base de normes sérieuses		NEANT
	- indemnités forfaitaires en absence de normes sérieuses		NEANT
	- indemnités sur base de justificatifs		NEANT
b)	Budget mobilité (2):		NEANT
21	REMUNERATIONS ET AUTRES AVANTAGES RECUS D'UNE SOCIETE ETRANGERE LIEE (3)		
a)	Code 400.		NEANT
	1° Rémunérations autres que 2°, 3° et 4°.		
	2° Actions		
	3° Bonus, primes et options sur actions:		NEANT
	4° Autres avantages de toute nature:		NEANT
22	REGIME SPECIAL D'IMPOSITION POUR LES CONTRIBUABLES IMPATRIES.		
a)	Dépenses répétitives		NEANT
b)	Autres dépenses résultant directement de l'emploi en Belgique.		NEANT
c)	Montant brut des Rémunérations:		NEANT
SD ASBL, Secrétariat social agréé d'employeurs - numéro 640, Brouwersvliet 2 2000 Antwerpen			21/02/25

- (1) Montant brut, **diminué** des cotisations sociales déductibles mais **y compris** les cotisations sociales personnelles dues en exécution du statut social des travailleurs indépendants et supportées par la société, les participations bénéficiaires, le précompte professionnel et les indemnités en remboursement de dépenses incombant au dirigeant d'entreprise, etc
- (2) Il s'agit du montant total du budget mobilité auquel vous avez droit
- (3) Les montants repris dans ce cadre sont des rémunérations que vous avez reçues d'une société étrangère liée au débiteur des revenus repris au cadre 3 de cette fiche (article 270, alinéa 2, CIR 92).

Ces montants sont déjà repris dans d'autres cadres de cette fiche. Vous ne devez donc plus les reprendre séparément dans votre déclaration à l'impôt des personnes physiques ou à l'impôt des non-résidents